



N° 11-621-MIF au catalogue — N° 046

ISSN: 1707-0511

ISBN: 0-662-72141-1

Document analytique

Analyse en bref

Le décès d'un conjoint : les conséquences sur les revenus des femmes et des hommes âgés

par André Bernard et Chris Li

Division des données régionales et administratives
Immeuble Principal, 1306, Ottawa, K1A 0T6

Division de la statistique du revenu
Immeuble Jean-Talon, 5^{ième} étage, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone: 1 800 263-1136



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada



Le décès d'un conjoint : les conséquences sur les revenus des femmes et des hommes âgés

André Bernard et Chris Li

Comité de revue : John Flanders, Pat Grainger, Sophie Lefebvre, Boris Palameta et Jeffrey Smith

Rédacteur : Christian Houle

Rédacteur en chef : Yvan Gervais

Publication : Debi Soucy

Juillet 2006

N° 11-621-MIF2006046 au catalogue

ISSN : 1707-0511

ISBN : 0-662-72141-1

Fréquence : hors série

Ottawa

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Service national de renseignements : 1 800 263-1136

Demandes par courriel : analysisinbrief-analyseenbref@statcan.ca

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2006

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être citée comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Le décès d'un conjoint : les conséquences sur les revenus des femmes et des hommes âgés

**André Bernard, Division des données régionales et administratives et
Chris Li, Division de la statistique du revenu**

Résumé

On aimerait rêver que la vie d'une personne âgée coule comme un long fleuve tranquille. Mais le décès d'une conjointe ou d'un conjoint peut être l'une de leurs expériences les plus éprouvantes, en particulier pour celles qui se retrouvent seules pour la première fois. À un moment de vulnérabilité émotive, elles doivent prendre de nombreuses décisions au sujet de leur avenir, notamment d'importantes décisions financières. La personne âgée qui survit peut devenir vulnérable aussi sur le plan des ressources financières, surtout si elle ne peut réintégrer le marché du travail.

Dans le cadre de la présente étude, on utilise la Banque de données administratives longitudinales (DAL) de Statistique Canada pour comparer la dynamique du revenu des hommes et des femmes de 65 ans et plus durant le veuvage. La période à l'étude s'étend de 1993 à 2003.

Le veuvage influe de façon différente sur les revenus des femmes par rapport à ceux des hommes. Alors que les veuves âgées voyaient leur revenu médian diminuer de façon continue au cours des cinq années suivant le décès de leur conjoint, celui des veufs, au contraire, était supérieur cinq ans après la perte de leur conjointe qu'il ne l'était l'année précédant le décès.

Dans le présent article, le revenu est mesuré par le revenu familial total avant impôts en dollars constants de 2003, rajusté pour tenir compte de la taille et de la composition de la famille.

Non seulement les veuves ont-elles vu leur revenu rajusté diminué, mais un plus grand nombre d'entre elles ont vu leur revenu rajusté tombé au-dessous du seuil de faible revenu durant le veuvage. En effet, cinq ans après être devenues veuves, 8,7 % des femmes vivaient en situation de faible revenu, comparativement à 5,1 % des hommes.

Globalement, 51 % des veufs ont subi une perte de leur revenu rajusté après cinq ans de veuvage, juste au dessus du 49 % qui ont joui d'une augmentation. Par contre, les veuves qui ont connu une diminution représentaient 72 % des femmes ayant perdu leur conjoint.

Le revenu rajusté des femmes âgées de tous les niveaux de revenu a baissé durant le veuvage. Même les femmes âgées ayant les revenus les plus élevés ont souffert financièrement de la perte de leur conjoint. Après cinq ans de veuvage, les veuves qui faisaient partie de la catégorie du 25 % de femmes les plus riches ont vu leur revenu rajusté baisser de 8,6 %. Les pensions et les gains d'emploi ont particulièrement contribué à la baisse du revenu rajusté des veuves.

Chez les veufs âgés, on constate aussi des différences quand on analyse ce qui se passe selon les niveaux de revenus. En effet, les conséquences économiques du veuvage semblent toucher davantage les veufs âgés ayant les revenus les plus faibles. Des gains d'emploi moins importants ont particulièrement contribué à la baisse du revenu des veufs.

Une population qui vieillit

Comme un bon nombre de pays développés, le Canada fait face au vieillissement de sa population. En 1971, le nombre de personnes de 65 ans et plus représentait 8,0 % de la population. En 2005, cette proportion avait déjà atteint 13,1 %. Les projections démographiques laissent croire que cette tendance se poursuivra et peut-être s'accroîtra, fruits des faibles taux de natalité et l'augmentation de l'espérance de vie.

Le décès du conjoint ou de la conjointe constitue l'un des événements qui ont des conséquences sur le bien-être économique et social des personnes âgées. Cette situation rend ces personnes plus vulnérables financièrement et elle est souvent accompagnée par une baisse du revenu parfois marquée.

Une étude de Statistique Canada¹ a clairement démontré que chez les veuves, l'effet négatif du veuvage sur le revenu rajusté s'accroît avec les années.

Comme les hommes et les femmes ont tout au long de leur vie des profils différents au chapitre de l'épargne et de la participation au marché du travail, l'objectif de la présente étude est de vérifier si cette diminution du bien-être économique chez les veuves suivant la perte du conjoint peut être aussi observée chez les veufs à la suite du décès de leur conjointe. Peut-on dégager une tendance commune aux hommes et aux femmes ou y a-t-il des différences importantes?

Perte de revenu pour les veuves, mais pas pour les veufs

La comparaison des revenus familiaux rajustés de l'année précédant la perte du conjoint ou de la conjointe aux revenus cinq ans après cet événement laisse entrevoir des différences importantes en ce qui a trait aux conséquences du veuvage sur les femmes par rapport aux hommes.

Dans le présent article, le revenu correspond au revenu familial total avant impôts, rajusté en fonction de la taille et de la composition de la famille ainsi que de l'inflation (en dollars constants de 2003). L'ajustement repose sur l'hypothèse qu'une diminution de la taille de la famille, toute autre chose étant égale par ailleurs, entraîne une redistribution du revenu familial. Ainsi, la perte d'un conjoint ou d'une conjointe peut conduire à une augmentation du revenu rajusté même si le revenu réel n'a pas changé. Il est impératif de ne pas conclure qu'une augmentation du revenu rajusté constitue automatiquement une augmentation du revenu réel.

Le revenu familial des veufs a augmenté juste après le veuvage pour diminuer ensuite graduellement et s'établir à un niveau supérieur à ce qu'il était durant l'année précédant le décès de leur conjointe.

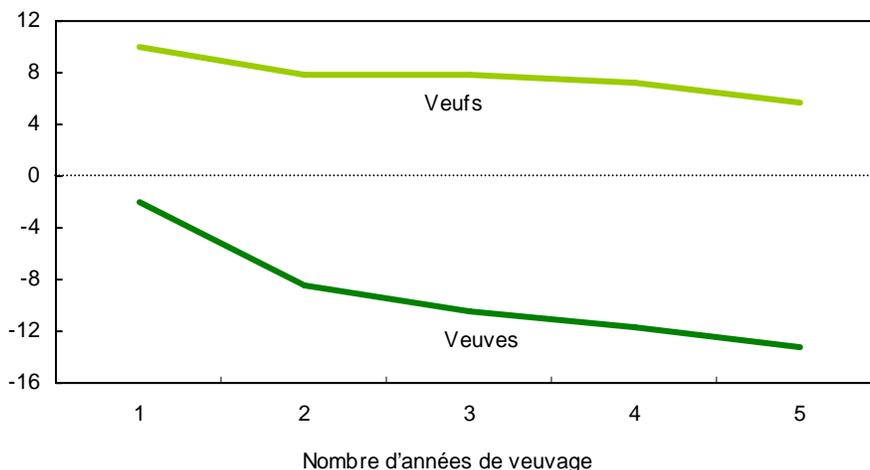
Plus précisément, le revenu rajusté médian était de 27 800 \$ un an avant le veuvage chez les hommes âgés ayant perdu leur conjointe. Une année après le décès, il augmentait de 10,1 % pour s'établir à 30 600 \$. Finalement, après cinq ans de veuvage, il était de 29 400 \$, soit 5,8 % de plus qu'un an avant le veuvage.

Les chiffres pour les veuves laissent entrevoir un scénario différent. Le revenu rajusté régresse de façon continue durant le veuvage chez les femmes âgées. Cette diminution semble légère au début, atteignant 1,9 % la première année suivant la perte du conjoint, passant de 25 800 \$ à 25 300 \$. En revanche, cette situation est suivie de plusieurs diminutions successives. Cinq ans après la perte du conjoint, la baisse avait atteint plus de 15 %. L'importance d'un suivi à long terme pour évaluer les conséquences du veuvage est par le fait démontrée.

1. Voir Chris Li, « Devenir veuve : conséquences sur le revenu des femmes âgées », *Analyse en bref*, produit n°1-621-MIF2004015 au catalogue de Statistique Canada, juillet 2004. Les valeurs des indicateurs concernant les veuves dans le présent article peuvent être différentes de celles de l'article de 2004 pour deux raisons : les années de références ne sont pas les mêmes et certaines définitions ont été révisées.

Graphique 1 Le revenu médian rajusté demeure plus élevé que son point de départ chez les veufs, alors qu'il diminue de façon continue chez les veuves

Variation du revenu familial médian par rapport à l'année précédant le veuvage (%)



Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, de 1993 à 2003.

Plus de veuves que de veufs en situation de faible revenu

Il existe des différences importantes entre les hommes et les femmes pour ce qui est des conséquences du veuvage sur l'incidence du faible revenu, principalement à plus long terme.

Pour cette analyse, on utilise la Mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada. Il s'agit d'une mesure strictement relative du faible revenu. Les personnes qui font partie du groupe à faible revenu ont un revenu familial rajusté, avant impôt, inférieur à 50 % du revenu familial total médian rajusté de l'ensemble de la population. Le taux de faible revenu correspond à la proportion de femmes et des hommes âgés qui font partie du groupe à faible revenu.

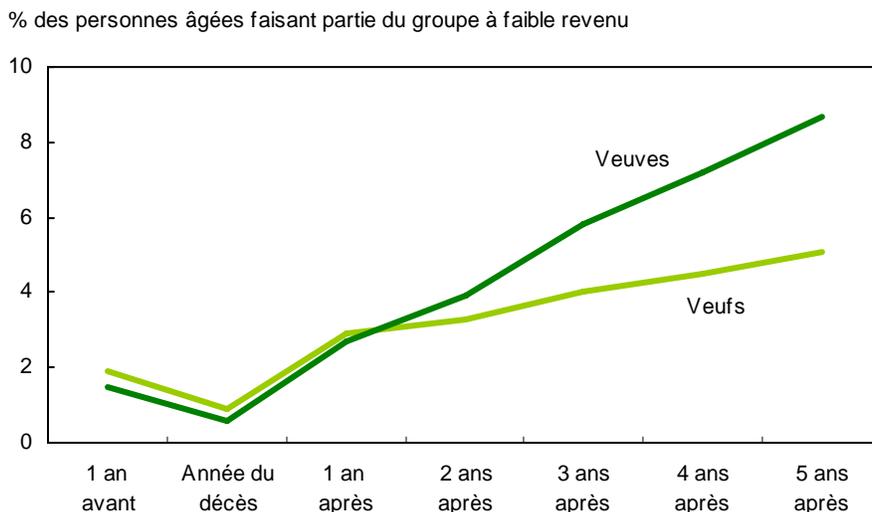
Avant le veuvage, les femmes et les hommes se trouvent dans une situation de faible revenu semblable, affichant un taux de faible revenu d'environ 1,9 %. Un an après la perte du conjoint ou de la conjointe, les taux pour ces deux groupes de personnes âgées s'élevaient à 2,5 %.

Cependant, c'est au cours des années qui suivront que le taux de faible revenu augmentera beaucoup plus rapidement chez les veuves que chez les veufs. Après cinq ans de veuvage, le taux de faible revenu chez les veuves était près de cinq fois plus élevé qu'avant le décès du conjoint. Chez les veufs, il était environ deux fois et demie la valeur initiale.

Conséquemment, cinq ans après le décès du conjoint ou de la conjointe, le taux de faible revenu des veuves a atteint 8,7 %, soit beaucoup plus que les 5,1 % enregistrés par les veufs.

Même si les taux de faible revenu sont différents pour les veuves et les veufs, ceux et celles qui vivent en situation de faible revenu sont confrontés aux mêmes genres de défis. Dès l'instant où les veuves et les veufs âgés tombent en situation de faible revenu, il est très difficile pour eux d'en sortir. La chute au-dessous du seuil de faible revenu n'a été temporaire que pour le tiers des veuves et des veufs selon la période de cinq années de veuvage.

Graphique 2 Les taux de faible revenu augmentent plus rapidement chez les veuves que chez les veufs



Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, de 1993 à 2003.

Le revenu des veuves tombe davantage sous le seuil de faible revenu

L'étude permet aussi d'examiner la proportion de personnes âgées qui n'étaient pas en situation de faible revenu avant le veuvage, mais qui s'y sont retrouvées après le décès du conjoint ou de la conjointe. Ici encore, les résultats semblent montrer des différences importantes entre les femmes et les hommes.

Plus de veuves que de veufs ont subi une baisse de leur revenu sous le seuil de faible revenu au cours des années qui ont suivi la perte du conjoint ou de la conjointe. Après un an de veuvage, 2,2 % des veuves et 1,9 % des veufs sont passés sous le seuil de faible revenu.

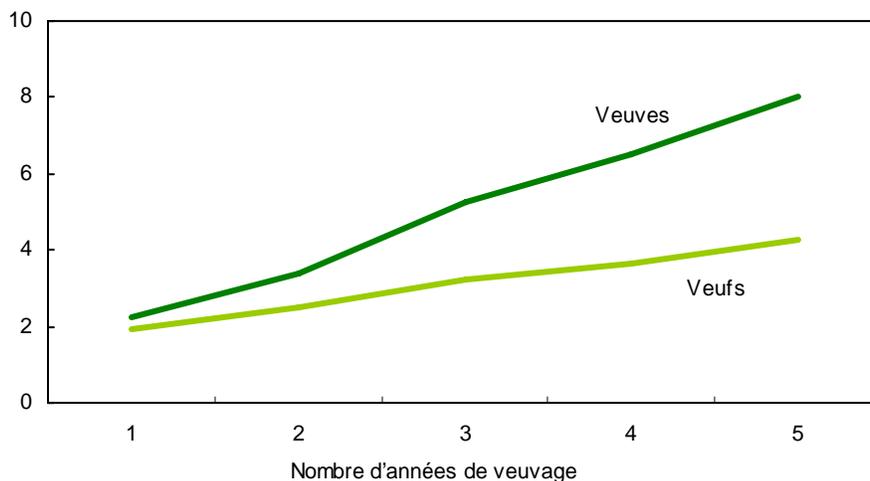
Par contre, quatre années plus tard, la proportion de veuves avait triplé, atteignant 8,0 %. Chez les veufs, la proportion avait doublé pour se fixer à 4,3 %, démontrant encore une fois l'importance d'un suivi à long terme pour étudier les conséquences du veuvage².

Conséquemment, cinq ans après le décès du conjoint, la proportion de veuves qui passait sous le seuil de faible revenu dépassait celle des veufs dans les mêmes conditions, à raison de deux contre un.

2. Ces pourcentages sont inférieurs à ceux présentés dans les sections précédentes, car ils ne comprennent pas les femmes âgées qui vivaient déjà en situation de faible revenu avant l'année de référence.

Graphique 3 Les veuves sont deux fois plus susceptibles de voir tomber leur revenu sous le seuil de faible revenu

% des personnes âgées tombant sous le seuil de faible revenu



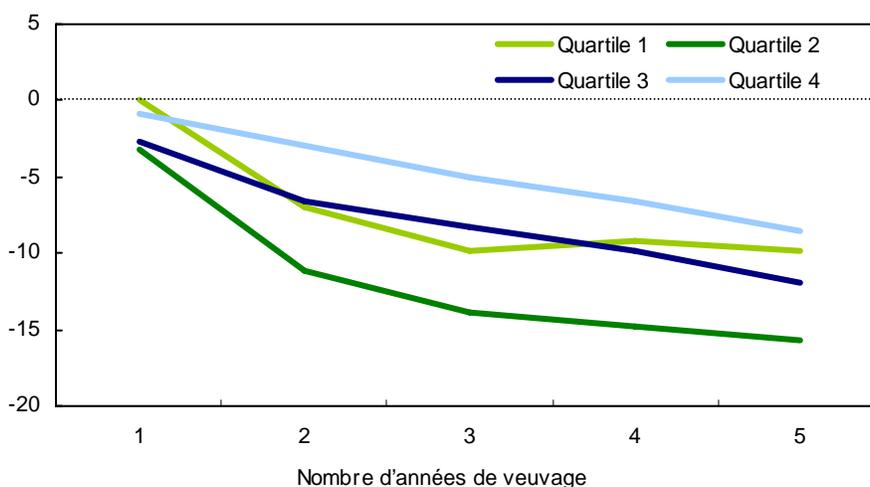
Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, de 1993 à 2003.

Le veuvage a une incidence sur les femmes de tous les groupes de revenu

L'étude permet aussi de vérifier si les conséquences du veuvage diffèrent selon que le revenu initial était élevé ou faible. Pour y arriver, les veufs et les veuves âgés ont été classés selon leur revenu familial de l'année précédant le veuvage, et ils ont été regroupés en quatre sous-groupes égaux, ou quartiles.

Graphique 4 Les revenus des femmes de tous les niveaux baissent après qu'elles deviennent veuves

Variation du revenu familial par rapport à l'année précédant le veuvage (%)



Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, de 1993 à 2003.

Chez les veuves, la baisse de revenu est généralisée et substantielle pour les quatre groupes. Cinq ans après le décès du conjoint, les veuves les plus riches (celles du quatrième quartile) ont connu une diminution de revenu de 8,6 % alors que les plus pauvres perdaient 9,8 % du leur.

Le revenu rajusté a surtout diminué pour les quartiles du milieu, la baisse atteignant 15,7 % pour le deuxième et 11,9 % pour le troisième.

Ces résultats témoignent encore une fois de l'importance d'observer les effets à plus long terme du veuvage sur le revenu des femmes âgées.

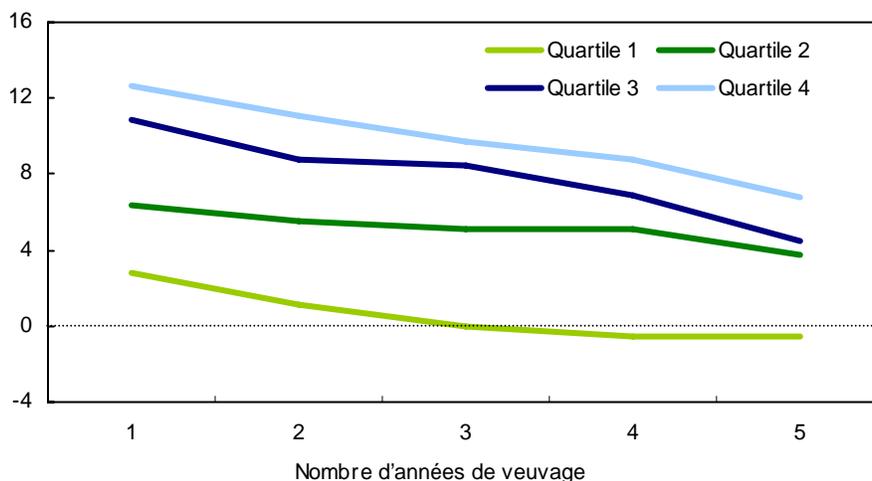
Baisses de revenu pour les veufs parmi les plus pauvres

Chez les veufs, les conséquences du veuvage sur le revenu selon le quartile sont différentes de celles des veuves. Les veufs les plus pauvres ont enregistré une légère baisse de leur revenu rajusté, cinq ans après le décès de leur conjointe par rapport à l'année précédant le veuvage, alors que tous les autres ont enregistré une hausse.

La baisse n'a atteint que 0,6 % pour les plus pauvres (le premier quartile) alors que les veufs des trois quartiles suivants ont vu leur revenu rajusté augmenté respectivement de 3,8 %, 4,5 % et 6,8 %, après cinq ans de veuvage.

Graphique 5 Les veufs les plus pauvres sont les plus touchés

Variation du revenu familial par rapport à l'année précédant le veuvage (%)



Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, de 1993 à 2003.

Les sources de revenu changent en raison du veuvage

Globalement, 51 % des veufs ont subi une perte de leur revenu rajusté après cinq ans de veuvage, juste au dessus du 49 % qui ont joui d'une augmentation. Par contre, 72 % des veuves ont connu une baisse.

Afin d'avoir une idée plus juste de la source des gains et des pertes suivant le décès du conjoint, le revenu total familial rajusté a été divisé en six composantes : les revenus tirés de la Sécurité de la vieillesse, des pensions, des autres transferts, des gains, des revenus provenant d'actifs et « autres revenus » (qui comprennent des sources de revenus non inclus ailleurs, comme les revenus nets d'une société de personnes).

Pour les veufs et les veuves âgés qui ont connu une baisse de revenu rajusté après cinq ans de veuvage, presque toutes les composantes ont contribué, quoiqu'à des degrés bien différents. Seuls les « autres transferts » n'ont eu aucun impact.

Ce sont les revenus de pensions qui ont le plus touché les veuves. Ceux-ci ont été à l'origine de 28,6 % de la baisse du revenu rajusté chez ces femmes. À l'opposé, chez les veufs, les pensions n'ont joué qu'un rôle marginal, ne représentant que 1,1 % de la baisse.

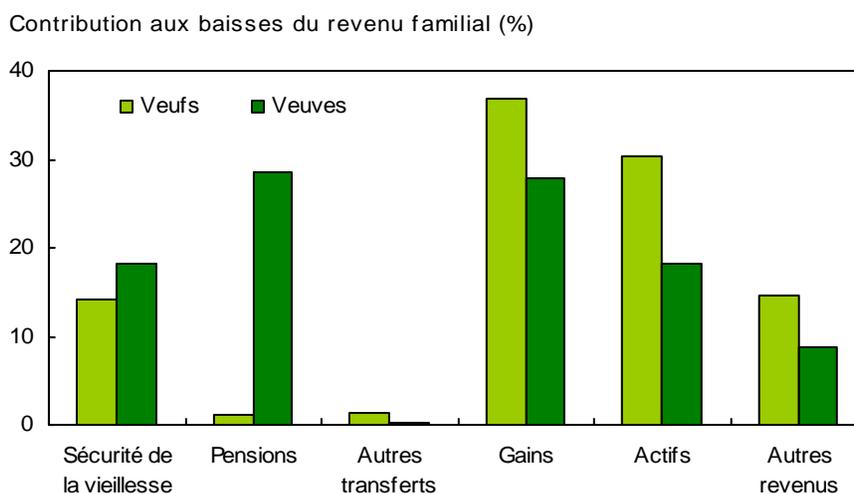
Les gains d'emploi ont été le principal contributeur de la baisse de revenu rajusté chez les veufs et le deuxième plus important contributeur de la baisse chez les veuves. Les gains d'emploi ont contribué pour 27,8 % à la baisse de revenu des veuves et pour 37,0 % de la baisse de revenu des veufs, après cinq ans de veuvage.

Pour un certain nombre de personnes âgées, le conjoint décédé ou la conjointe décédée était toujours actif sur le marché du travail lorsque le décès est survenu. Dans ce cas, les gains d'emploi contribuaient pour une part importante du revenu familial. Cependant, la différence de la contribution des gains d'emploi entre les veufs et les veuves a été moins importante que la différence de revenus de pensions.

Bien que la participation sur le marché du travail des personnes âgées demeurait faible (moins de 10 %), le revenu tiré de l'emploi du conjoint ou de la conjointe a contribué pour une part importante aux variations du revenu rajusté tant pour les hommes que pour les femmes. Ce genre de perte financière s'avère du reste bien difficile à remplacer à la suite de la perte du conjoint ou de la conjointe.

Les revenus tirés d'actifs (ou d'investissements) ont également joué un rôle important, tant chez les veuves que chez les veufs qui ont subi des pertes de revenu rajusté. Les revenus provenant d'actifs ont compté pour près d'un cinquième de la baisse des veuves et pour près d'un tiers de celle des veufs.

Graphique 6 Après cinq ans de veuvage, les veuves sont davantage touchées par les pertes de revenus de pensions



Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, de 1993 à 2003.

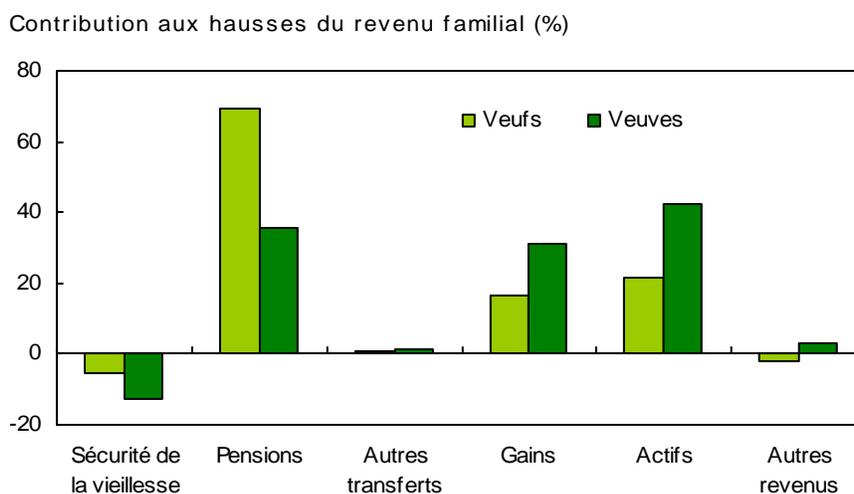
Pour les 49 % de veufs et les 28 % de veuves qui ont connu une augmentation du revenu rajusté après cinq ans de veuvage, trois composantes ont contribué de façon importante à cette hausse.

Les revenus d'actifs (ou d'investissements) ont été à l'origine de la plus importante part de la hausse chez les veuves (42,2 %). Chez les veufs, ces revenus d'actifs ont compté pour 21,4 % de la hausse et ils arrivent au deuxième rang au chapitre des composantes ayant le plus contribué à la hausse de revenus après le décès de la conjointe.

Chez les veufs, ce sont plutôt les revenus de pensions qui ont de loin le plus contribué à la hausse de revenus. Plus de 2 \$ pour chaque 3 \$ de hausse de revenu rajusté après cinq ans de veuvage provenaient de pensions pour les veufs. Du côté des veuves, c'était plutôt 1 \$ pour chaque 3 \$.

Les gains d'emploi ont constitué la troisième plus importante contribution aux hausses de revenu rajusté, pour les veuves comme pour les veufs. Après cinq ans de veuvage, la part du revenu provenant des gains d'emploi chez les veuves avait pratiquement doublé, passant de 6,4 % à 12,3 %. Alors que pour la majorité des veuves, les gains d'emploi ont contribué à la baisse de leur revenu, ils ont à l'inverse contribué de façon importante à l'accroissement du revenu pour un certain nombre de femmes ayant réussi à voir leur revenu rajusté augmenter. Ceci confirme à nouveau que bien que le taux de participation des personnes âgées ne soit pas élevé, le marché du travail peut offrir une source de revenus importante pour les personnes âgées.

Graphique 7 Après cinq ans de veuvage, les revenus de pensions et d'actifs sont à l'origine des hausses de revenu rajusté des veufs et des veuves



Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, de 1993 à 2003.

Définitions des sources de revenus

La Sécurité de la vieillesse comprend les prestations de Sécurité de la vieillesse, les versements nets d'un supplément fédéral et les revenus non imposables.

Les pensions comprennent le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ), les revenus de pensions de retraite et les revenus de REER.

Les autres transferts comprennent l'allocation familiale, le crédit d'impôt provincial remboursable, les prestations d'assurance-emploi, les crédits pour la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH), les indemnités d'accident du travail, les prestations fiscales pour enfants, les crédits d'impôt pour enfants et les prestations d'aide sociale.

Les gains comprennent le revenu d'emploi figurant sur les feuillets T4, les autres revenus d'emploi et le revenu net de travail autonome.

Les revenus provenant d'actifs comprennent les revenus de dividendes, d'intérêts et de placements, ainsi que le revenu net de loyers. Ces actifs peuvent avoir été financés par un héritage quelconque.

Les autres revenus comprennent des éléments tels que les allocations de retraite, les prestations de décès pour années de service (excluant tout montant non imposable), les emprunts et le transfert d'impôt foncier, les montants distribués dans le cadre d'une convention de retraite, le revenu de REER pour les personnes de 65 ans ou plus (excluant les montants déclarés dans les revenus de pension) ainsi que le revenu de pensions alimentaires et les revenus d'une société de personnes.

Sources de données et méthodes

Les données de la présente analyse sont tirées de la banque de Données administratives longitudinales (DAL). L'analyse couvre un échantillon de 20 % du Fichier sur la famille T1 (T1FF), qui renferme les données transversales annuelles de tous les déclarants et de leurs familles. Des familles de recensement sont créées d'après les renseignements fournis chaque année à l'Agence du revenu du Canada dans les déclarations de revenus des particuliers et les demandes de prestations fiscales pour enfants du Canada.

Le revenu familial est mesuré après transferts, avant impôts et exprimé en dollars constants de 2003 pour être ensuite rajusté en fonction de la taille et de la composition de la famille. L'ajustement repose sur l'hypothèse qu'il y a une économie d'échelle lorsque plusieurs personnes partagent un logement. Inversement, la perte d'un conjoint ou d'une conjointe peut conduire à une augmentation du revenu rajusté même si le revenu non rajusté n'a pas changé. Il ne faut donc pas confondre une hausse du revenu rajusté avec une augmentation du revenu non rajusté.

L'ajustement consiste à diviser le revenu par la somme des facteurs individuels suivants : le premier adulte représente une unité (1); chaque autre adulte, 0,4; chaque enfant de moins de 16 ans représente un facteur de 0,3 sauf dans le cas d'une famille monoparentale où le premier enfant intervient pour 0,4.

Les données utilisées dans le présent article ont été rajustées pour tenir compte des différences d'âge entre les veufs et les veuves. En raison notamment des différences liées à l'espérance de vie des hommes et des femmes, les veuves ont, le plus souvent quelques années de plus que les veufs. Comme le revenu diminue selon l'âge, il est nécessaire d'apporter des ajustements à la structure de la population des veufs afin d'éviter une distorsion de l'interprétation des résultats. La structure de la population des veuves a été utilisée comme référence.

La Mesure de faible revenu (MFR) utilisée représente 50 % du revenu familial médian rajusté de l'ensemble de la population.

L'expression « un an avant » et « un an après » désigne l'année de taxation et non la période de 12 mois qui précède ou succède à l'événement du décès.

Les résultats de la dernière proviennent d'une analyse de contribution au changement (variation absolue d'une source de revenus divisée par le changement absolu du total).

L'échantillon utilisé dans la présente étude comprend toutes les femmes et tous les hommes de 65 ans et plus qui ont perdu leur conjoint ou leur conjointe entre 1993 et 2003. L'échantillon comprend environ 6 175 veufs et approximativement 19 880 veuves. Seuls les veuves et les veufs qui ont survécu à la période complète de cinq ans du suivi et qui ne se sont pas remariés ont été inclus dans l'analyse. Une analyse de sensibilité a démontré que l'inclusion des veuves et des veufs qui décèdent pendant cette période ne change pas les conclusions de la présente étude.

Tableaux

Tableau 1 Composition du revenu des veuves et des veufs âgés ayant connu une baisse de revenu

| | Veuves | | Veufs | |
|----------------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------------------|
| | Année précédant le veuvage | Après cinq ans de veuvage | Année précédant le veuvage | Après cinq ans de veuvage |
| | en dollars | | | |
| Revenu familial rajusté | 32 500 | 24 800 | 36 700 | 27 500 |
| Sécurité de la vieillesse | 8 300 | 6 900 | 8 000 | 6 700 |
| Pensions | 13 900 | 11 700 | 14 400 | 14 300 |
| Gains | 2 700 | 560 | 4 800 | 1 400 |
| Actifs | 5 900 | 4 500 | 6 800 | 4 000 |
| Autres transferts | 770 | 750 | 860 | 740 |
| Autres revenus | 1 000 | 320 | 1 800 | 450 |

Nota : La somme des composantes peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement.

Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, de 1993 à 2003.

Tableau 2 Composition du revenu des veuves et des veufs âgés ayant connu une hausse de revenu

| | Veuves | | Veufs | |
|----------------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------------------|
| | Année précédant le veuvage | Après cinq ans de veuvage | Année précédant le veuvage | Après cinq ans de veuvage |
| | en dollars | | | |
| Revenu familial rajusté | 34 500 | 45 400 | 34 500 | 46 200 |
| Sécurité de la vieillesse | 7 400 | 6 000 | 6 900 | 6 300 |
| Pensions | 16 200 | 20 100 | 18 400 | 26 500 |
| Gains | 2 200 | 5 600 | 2 100 | 4 000 |
| Actifs | 7 300 | 11 900 | 5 300 | 7 800 |
| Autres transferts | 610 | 780 | 650 | 740 |
| Autres revenus | 780 | 1 100 | 1 200 | 960 |

Nota : La somme des composantes peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement.

Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, de 1993 à 2003.